

LA CHAMBRE S'EST LAISSÉE RIDICULISER PAR LE GOUVERNEMENT ! INDIGNE D'UNE DÉMOCRATIE !

Zaventem, 26/01/2023 - *Le 24 janvier, beaucoup plus tôt que prévu, l'abolition de la règle qui fait que les patients des kinésithérapeutes déconventionnés sont remboursés 25% de moins a été discutée à la Commission santé et égalité des chances de la Chambre. Malheureusement, l'opposition n'a pas pu tenir tête à la majorité. Cela laisse donc les patients dans le froid pour de bon.*

Les plus de 30 000 signatures de la pétition, la présentation d'AXXON lors de l'audition parlementaire et les votes des partis d'opposition n'ont pas pu convaincre la majorité. Les propositions de loi de Catherine Fonck (cdH) et Frieda Gijbels (N-VA) ont été présentées mardi lors des travaux parlementaires de la commission santé et égalité des chances. Il y a eu un vote, au cours duquel les députés sont sortis du bois. Bien que tout le monde admettait lors de l'audition, il y a seulement 14 jours, que la question était discriminatoire et anticonstitutionnelle, l'amendement a été voté et envoyé directement dans la poubelle.

Tant dans les débats politiques que dans les médias, le ministre de la Santé Vandenbroucke n'a pas caché qu'il n'avait pas l'intention d'approuver la mise en application de la suppression de cette discrimination. Aux yeux de la majorité, il ne s'agit pas de discrimination, et la sécurité tarifaire des patients est prioritaire. De plus, il estime que le secteur de la kinésithérapie s'est vu allouer une belle somme sur le budget 2023, les honoraires devraient donc maintenant amener plus de kinésithérapeutes à adhérer à la convention. Avec cette déclaration, le ministre met le parlement sur la touche. Les patients des kinésithérapeutes déconventionnés (et de certains autres prestataires de soins de santé) devront continuer à payer une partie de leurs soins de leur poche.

AXXON se permet la réflexion suivante : L'abolition de la règle n'aura pas lieu car, selon le ministre, il ne peut être question de discrimination (chaque patient peut choisir le kinésithérapeute auquel il s'adresse) et les tarifs ont été augmentés. Cependant, pour beaucoup, les honoraires ne sont toujours pas en lien avec la réalité économique actuelle, le niveau de qualité, de formation continue et de compétences du prestataire de soins. De ce fait, certains kinésithérapeutes sont tentés de se déconventionner afin de garder la tête hors de l'eau. Dans de nombreuses zones urbaines, ce chiffre est en augmentation, ce qui compromet également le "choix du prestataire de soins" par le patient. Le même patient que le ministre veut protéger devient le dupe.

POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS :

Fabienne Van Dooren
Directrice générale AXXON, Qualité en Kinésithérapie

-  0475/33 02 17
-  fabienne.vandooren@axxon.be
-  www.axxon.be



AXXON, Physical Therapy in Belgium est reconnu comme étant la seule organisation professionnelle représentative pour les kinésithérapeutes en Belgique. La coupole nationale s'occupe de la défense professionnelle, et les ailes quant à elles, de l'organisation professionnelle. Sur le plan international, AXXON est le 'parent body' de la World Confederation for Physical Therapy (WCPT).